

\*\*\*\*\*

Comité National de la Recherche Scientifique

Texte adopté par la section 03

\*\*\*\*\*

La section 03 du Comité National de la Recherche scientifique tient à exprimer sa plus vive inquiétude face au "coloriage" de l'ensemble des postes ouverts au concours CR2 pour l'année 2006.

La commission s'attache à recruter les candidats sur des critères d'excellence individuelle. Le degré de coloriage constaté cette année, s'il devait se perpétuer, pourrait dissuader les candidats potentiels d'origines thématiques jugées éloignées des priorités affichées par la direction.

Le coloriage de l'ensemble des postes mis au concours ne saurait devenir la règle.